

Mot de votre conseil

Il me fait plaisir de vous présenter le budget adopté lors de la séance spéciale du 14 décembre dernier pour l'exercice financier de 2017. Un budget équilibré de 2 373 543 \$ représentant des dépenses contrôlées, le tout dans une planification financière tenant compte d'une vision à long terme.

Grâce à vos efforts pour réduire les déchets, nous pouvons réduire les taxes reliées aux matières résiduelles de 3,00 \$ par unité. Rappelons que chaque tonne enfouie coûte près de 82 \$ à la municipalité. Nous espérons que ce taux continuera de diminuer pour les années à venir.

D'autre part, malgré les efforts de compression des dépenses, nous n'avons guère le choix d'imposer une hausse des taxes foncières pour équilibrer le budget. Ainsi, le taux de 0,515 \$ par 100\$ d'évaluation passera à 0,52 \$ soit une hausse d'un demi cent représentant environ 1 %.

En terminant, il faudra prévoir pour chaque logement un coût additionnel de 53,76 \$ pour l'acquisition des bacs destinés aux matières putrescibles. Ceux-ci seront livrés et facturés aux municipalités dès 2017, l'ouverture de l'usine étant prévue en 2018. Pour l'instant, nous ne connaissons pas encore le moment précis de la livraison mais soyez assurés que nous vous en informerons. Naturellement, cette taxe ne sera pas récurrente. Cependant, nous pensons que dès 2018, une taxe supplémentaire devra être comptabilisée pour les services de la SEMEC, soit pour la collecte et le traitement des matières putrescibles.

Pour toutes questions, contactez-nous !

Marc Lavigne, maire

Un montant de 10 000\$ a été consenti au programme Initiative citoyenne.

La gestion des matières putrescibles relève de la MRC de La Vallée-du-Richelieu. Nous avons peu d'influence sur les décisions.

Les bacs facturés en janvier seront livrés au cours de l'année 2017. Le service de collectes des matières putrescibles devrait être en vigueur en 2018 au même moment que l'ouverture de l'usine de la SEMEC.

Au total et en moyenne, pour une maison évaluée à 310 000 \$, le compte de taxes augmentera de 66 \$ dû en majeure partie au montant facturé (53,76 \$) pour l'acquisition des bacs.

Le budget 2017 prévoit des montants importants pour l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures. Une préoccupation constante de votre conseil.

Malgré tout, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demeure une municipalité en bonne santé financière et ce, avec un taux de taxation compétitif. De plus, votre conseil s'assure qu'une saine planification financière des besoins de la municipalité soit effectuée afin d'éviter des variations de taxes significatives.



Présentation du budget 2017

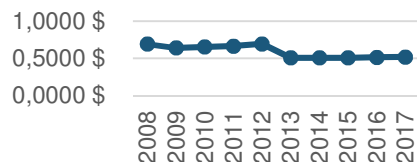
REVENUS	Budget 2016	Budget 2017
Revenu de taxes	2 124 845 \$	2 041 063 \$
Compensation	3 300 \$	3 300 \$
Services rendus	83 492 \$	75 400 \$
Droits et licences	113 000 \$	127 500 \$
Intérêts, pénalités et amendes	19 000 \$	19 500 \$
Subventions et transferts	133 610 \$	106 780 \$
	2 477 247 \$	2 373 543 \$

DÉPENSES	Budget 2016	Budget 2017
Conseil	84 642 \$	90 389 \$
Administration, greffe et évaluation	355 150 \$	325 971 \$
Sécurité publique	397 086 \$	417 465 \$
Voirie	399 793 \$	366 017 \$
Hygiène du milieu	407 280 \$	254 036 \$
Urbanisme et développement	85 388 \$	92 715 \$
Loisirs et culture	232 915 \$	243 942 \$
Intérêts et capital	423 598 \$	376 244 \$
Affectation	91 395 \$	206 764 \$
	2 477 247 \$	2 373 543 \$

Taux de taxation

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe générale foncière	0,494 \$/100 \$	0,499 \$/100 \$
Taxe infrastructures	0,0210 \$ /100 \$	0,0210 \$ /100 \$
Taxe ordures	172,09 \$ /unité	169,08 \$/unité
Taxe immeubles non résidentiels	0,30 \$ /100 \$	0,30 \$ /100 \$
Taxe vidanges de fosses	71 \$ /unité	71 \$ /unité
Bacs matières putrescibles	0 \$ /unité	53,76 \$ /unité

Évolution du taux de taxes générales



La variation des taux de taxation pour les règlements d'emprunt est due au montant à payer annuellement en capital et intérêts. Ce total est réparti selon la base de taxation prévue à la réglementation.

Depuis 2013, le taux de taxes foncières a augmenté de 0,01 \$ du cent dollar d'évaluation.

Plan Triennal

Le plan triennal dresse un bref portrait des investissements majeurs prévus ou à prévoir.

	2017	2018	2019
Ordinateurs	4 500 \$		5 000 \$
Croissant l'Heureux	150 000 \$		
Réfection de chemins	30 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Réfection hôtel de ville	140 000 \$		
Clôture et parc développement	30 000 \$		
Acquisition bacs bruns	42 000 \$		
Caserne /garage	15 000 \$		500 000 \$

Taxes spéciales pour le service de la dette

	Taux 2016	Taux 2017
Règlement 277-06-002 à l'ensemble	0,0305 \$/100 \$ Fin : 2018-2031	0,0303 \$/100 \$ Fin : 2018-2031
Règlement 98-010-A à l'ensemble	0,0009 \$/100 \$ Fin : 2023	0,0009 \$/100 \$ Fin : 2023
Règlement. 277-06-002-1 aux bénéficiaires du service	231,48 \$/unité Fin : 2018-2031	232,02 \$/unité Fin : 2018-2031
Règlement 277-06-002-2 aux bénéficiaires du service	266,14 \$/ unité Fin : 2018-2031	266,76 \$/ unité Fin : 2018-2031
Règlement 98-010-B75% aux bénéficiaires du service	88,59 \$ / unité Fin : 2023	88,92 \$ / unité Fin : 2023